



Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg
Chancellerie épiscopale

Exigences en vue de l'engagement d'un agent pastoral venu d'ailleurs

L'agent pastoral (clerc ou laïc) souhaitant travailler dans notre diocèse devra :

- Fournir une lettre de recommandation de son évêque ou de son supérieur
- Fournir un certificat de bonnes mœurs (à demander à son évêque ou à son supérieur)
- Fournir un curriculum vitae détaillé, accompagné d'une lettre de motivation
- Fournir une copie de sa carte d'identité/passeport (valide) et, le cas échéant, de son permis de séjour
- Fournir un extrait de casier(s) judiciaire(s)
- Avoir effectué au moins 5 ans de ministère
- Donner des informations, dans la limite de la confidentialité, sur son état de santé, afin de savoir s'il requiert une attention particulière
- Avoir un permis de conduire depuis au moins 3 ans
- Avoir de bonnes connaissances du français ou d'allemand : le niveau B2 est exigé pour les agents pastoraux qui seront engagés dans un ministère en français ou en allemand et B1 pour les agents pastoraux qui seront engagés dans un ministère auprès d'une communauté linguistique
- Prendre connaissance au préalable de notre « Livret d'accueil »
- Savoir que toute personne travaillant pour l'Église dans le diocèse est tenue de suivre des cours de prévention des abus sexuels
- Signer la charte diocésaine contre les abus sexuels

Fribourg, février 2021